

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL DE L'OISE SENIORS +

Le championnat de l'Oise individuel seniors + suit les règlements de la Fédération Française de Tennis (cf. guide officiel des statuts et règlements).

Ce championnat est une compétition homologuée et est qualificative pour disputer la phase régionale.

En fonction de leur âge les joueuses et les joueurs inscrits à ce championnat seront répartis dans les catégories suivantes dames et messieurs.

❖ 35 – 39 ans	+35
❖ 40 – 44 ans	+40
❖ 45 – 49 ans	+45
❖ 50 – 54 ans	+50
❖ 55 – 59 ans	+55
❖ 60 – 64 ans	+60
❖ 65 – 69 ans	+65
❖ 70 – 74 ans	+70
❖ 75 – 79 ans	+75
❖ 80 ans et plus	+80

La phase départementale est qualificative pour la phase régionale.

La phase régionale est qualificative pour le Championnat de France.

Tout joueur ayant abandonné lors de la finale ne pourra être qualifié pour la phase régionale.

Art. 68 des règlements sportifs FFT : une blessure n'est pas considérée comme cas de force majeure

1. Engagement lors de l'inscription

L'inscription aux épreuves individuelles engage les joueuses et les joueurs.

- 1) A poursuivre la compétition au niveau régional en cas de qualification.
- 2) A être totalement disponible aux dates indiquées dans le tableau en annexe.

Toutes les finales se joueront **sans exception le Samedi 5 avril 2025.**

Aucune dérogation ne sera acceptée pour un changement de date, lieu et horaire.

Selon les règlements sportifs fédéraux, les joueurs de nationalité étrangère ne peuvent participer aux championnats de France Individuels.

2. Règlement

- 1) L'épreuve est réservée aux joueurs et joueuses non classés, jusqu'au 2ème série.
- 2) Les joueurs non classés et 4ème série disputent un championnat par poules (géographiques dans la mesure du possible) de 3 à 6 joueurs.

Ce championnat par poule se déroule en 2 périodes :

- ❖ La première comprend les joueurs NC, 40, 30/5, 30/4
- ❖ La seconde avec les qualifiés plus les 30/3, 30/2 et 30/1

Si le nombre d'inscrit est insuffisant pour constituer des poules, cette phase pourra être remplacée par un tableau ou des poules regroupant les 2 familles de classement.

- 3) Chaque participant au championnat par poule reçoit un document précisant :
 - ❖ Les noms, prénoms, classements et numéros de téléphone des joueurs composant sa poule
 - ❖ Le joueur qui reçoit (dans son club ou chez l'adversaire avec son accord)
 - ❖ La date limite de retour des résultats
 - ❖ Le classement sera établi à la date indiquée avec les résultats en possession du comité
 - ❖ Les coordonnées du responsable qui suit l'épreuve.

- 4) **Les joueurs qui reçoivent**, organisent la rencontre et prennent contact pour fixer, d'un commun accord, les dates des rencontres, dans le délai imparti.
- 5) A l'issue des rencontres, pour la date limite fixée, **chaque joueur** transmet les résultats de l'ensemble de ses matches au CDOT ou au responsable de l'épreuve.
En cas de non réception des résultats le joueur qui reçoit sera déclaré perdant par WO.
- 6) **Format des matchs :**
 - Catégorie 35+, 40+, 45+, 50+, 55+ et 60+ :*
Format 1 : 3sets à 6 jeux avec jeu décisif à 6-6 quel que soit la phase.
 - Catégorie 65+, 70+, 75+, 80+ :*
Format 2 : 2 sets à 6 jeux avec jeu décisif et 3^{ème} set en super jeu décisif à 10 (sans no-ad)
- 7) Le nombre des parties disputées dans la journée est fixé suivant le règlement fédéral à 2 simples au maximum pour les Seniors + de 35+ à 60+ et à 1 simple au maximum pour les Seniors + à partir de 65+, 70+, 75+ et 80+.
- 8) Le classement dans chaque poule est obtenu par le barème suivant :
 - ❖ Victoire : 2 points
 - ❖ Défaite : 1 point
 - ❖ Disqualification ou WO : 0 point
- 9) En cas d'égalité de point pour la qualification, le juge-arbitre applique le règlement fédéral
- 10) En cas de litiges ou difficultés, le juge-arbitre chargé de l'organisation prend la décision sur la finalité du résultat et en informe la Commission Régionale "Seniors +".
- 11) Le joueur ou joueuse classé premier de chaque poule participe à la phase suivante.

Les qualifiés de la 2^{ème} période entrent ensuite dans le tableau par élimination direct avec les 3^{èmes} série puis les 2^{ème} série.

3. Phase 3^{ème} et 2^{ème} série

Les joueurs et joueuses sont informés par email de leur tableau respectif avec les dates limites de chaque tour. Le joueur ou joueuse le moins bien classé reçoit et organise la rencontre. En cas d'égalité de classement ou de compression dans le tableau, le juge arbitre tire au sort le joueur qui reçoit. Dès la fin de leur match les joueurs et joueuses transmettent les résultats au responsable de l'épreuve. Le vainqueur doit prendre contact avec son futur adversaire.

Format des matchs : Les matchs se jouent en 2 sets gagnants classiques sauf pour les catégories 65+, 70+, 75+ 80+ ou le 3^{ème} Set est remplacé par un super jeu décisif de 10 points.

4. Qualification Phase Régionale

Sont qualifiés pour la phase régionale, Le vainqueur de la catégorie de chaque département
Une disposition particulière permet à la Commission Sportive Seniors Plus de proposer au Bureau de Ligue d'exempter de la phase départementale les joueurs les mieux classés engagés.

DATES LIMITES DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS

Toutes les inscriptions séniors + se font via les clubs.

- ❖ Dames & Messieurs 4^{ème} série : avant le 10 octobre
- ❖ Dames & Messieurs 3^{ème} série : avant le 1^{er} décembre
- ❖ Dames & Messieurs 2^{ème} série : avant le 1^{er} janvier